

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2019

SOUTENIR SERVICES DÉPARTEMENTAUX INCENDIE VALORISER SAPEURS-
POMPIERS - (N° 1649)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
M. Viala

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« leurs »

le mot :

« ses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.